

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Émilie Girard](#)

<https://www.cadre21.org/membres/54134445651027f74c1bf81c>

Date d'obtention : 2024-04-26 14:33:02

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1-Parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime
 - 2-Évaluer l'incident sans porter de jugement et sur un ton réconfortant et remplir la grille d'évaluation de l'incident.
 - 3- Vérifier l'information, à savoir si d'autres personnes son impliquées ou témoins de l'incident et remplir la grille d'évaluation avec ces personnes.
 - 4-Si à cette étape l'intervenant estime que ce n'est pas un acte malveillant, l'intervenant rencontre l'instigateur et s'il évalue qu'il y a eu diffusion ou possession de pornographie juvénile, il doit saisir les appareils impliqués sans en consulter le contenu, communiquer avec la police qui récupérera les appareils et prendra en charge la suite de l'intervention. Ne pas oublier de communiquer rapidement avec les parents de toutes les personnes impliquées dans l'incident et de s'assurer qu'un signalement à été fait au près de la DPJ.
- Si avant même de rencontrer l'instigateur l'intervenant évalue qu'il s'agit d'un acte malveillant, il communique immédiatement avec la police, qui prendra en charge la suite des procédures.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il y a des façon différentes de traiter chaque situations. C'est en suivant bien les étapes de l'intervention SEXTO que l'on peut s'orienter pour la suite de chaque intervention. Certaines vont nécessiter directement l'intervention des policier (cas malveillant) alors que d'autres situations relèverons du code de l'établissement scolaire. Dans tous les cas l'étape de l'évaluation de la situation est primordiale pour orienter l'intervention.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois que c'est l'étape où il faut rencontrer la jeune victime. Il est important de se montrer bienveillant, de ne pas porter de jugement et de rassurer la victime. Il faut encourager la victime à garder une image positive d'elle-même et lui dire qu'une erreur de jugement ne défini pas la personne qu'elle est. Il est primordial de rester alerte à tout signe démontrant si la victime est à risque et de l'orienter vers de l'aide au besoin et l'encourager à s'entourer des bonnes personnes.



Au coeur de votre stratégie #DevProf



cadre21.org

